

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Liste des délibérations prises lors de la réunion
du conseil municipal du 21 juillet 2026**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Sylvie DUMAS, Jean-Jacques BERTRAND, Josepha LEFEBVRE, Thierry RIBOULET, Michel FRISQUE, Théo CHIARAZZO, Johanna SEREE, Nathalie SORSANA, Audrey ARNOUX (présente à partir de la DE 2026-099), Elodie JARRY (présente à partir de la DE 2026-099).

EXCUSE : Anthony RICHAUD qui donne procuration à Nathalie SORSANA.

ABSENT :

SECRETAIRE : Johanna SEREE

DE 2026-097 - Création d'un 4^{ème} poste d'Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de créer un 4^{ème} poste d'adjoint au Maire.
Adopté à l'unanimité.

DE 2026-098 - Election du 4^{ème} adjoint au Maire.

M. RIBOULET Thierry est proclamé à l'unanimité 4^{ème} adjoint au Maire.

DE 2026-099 – Espace Regain - choix de l'avant-projet.

Suite à la mission de programmation de l'espace Regain confiée à l'atelier Skala, Monsieur le Maire propose de choisir l'avant-projet afin de pouvoir ensuite consulter les architectes.
Scénario 5 adopté à l'unanimité.

DE 2026-100 – Mur de soutènement de l'église – étude géotechnique G2 pro-G4.

Michel Frisque a sollicité 2 entreprises pour réaliser une étude géotechnique G2 pro G4 sur le mur de soutènement de l'église. Il propose de sélectionner l'entreprise 2T.BTP pour un montant de 14 535,00 € HT.
Adopté à l'unanimité.

DE 2026-101- Création d'une commission culture consultative.

Thierry Riboulet propose de créer une commission culture consultative.
Adopté à l'unanimité.

DE 2026-102 – Création d'un poste saisonnier au service administratif de la commune.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent d'accueil saisonnier à temps complet au service administratif du 27 juillet au 26 août 2026 en attendant l'arrivée de l'agent recruté par voie de mutation au poste permanent, en septembre 2026.
Adopté à l'unanimité.

DE 2026-103 – SDIS 04 - convention de disponibilité.

Monsieur le Maire propose de signer une convention entre la commune, le SDIS 04 et l'agent de restauration qui est pompier volontaire afin que celle-ci puisse partir en intervention après le service des repas à la cantine.
Adopté à l'unanimité.

Fait à Simiane la Rotonde, le 23 juillet 2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

